

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
-----  
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE  
-----



Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la ZAE de Lumunoc'h 3 à Briec – COE – 40 920,00 € HT

N° DEC.2025.04.115.DFCP

**LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE**

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale, compte : 605-16Z51-950 ;

Vu le résultat de la consultation transmise le 7 février 2025 au BOAMP et le 10 février 2025 au journal Ouest-France, sur le profil acheteur Mégalis Bretagne et sur le site internet de Quimper Bretagne Occidentale ;

Considérant l'avis favorable de la commission de commande publique du 10 avril 2025 ;

Sur proposition du directeur général des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet et attributaire du marché**

Quimper Bretagne Occidentale conclura un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la ZAE du Lumunoc'h 3 à Briec avec l'entreprise CONSEIL ET OPTIMISATION DES ESPACES (COE), sise 1 chemin du Dolmen – Loperhet – 56390 GRAND CHAMP.

**Article 2 : Montant du marché**

Le marché sera conclu pour un montant de 40 920,00 € HT (Tranche ferme : 32 160,00 € HT + TO001 : 5 440,00 € HT + TO002 : 3 320,00 € HT).

### **Article dernier : Exécution**

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 24 avril 2025

La présidente,  
Isabelle ASSIH,

#### **ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025  
(AR du 28/04/2025 ID: 029-200068120-20250424-DC1765H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*